

Pégase 3

**Informations déploiement
Fusion Agirc Arrco – Etape 2**





Sommaire

Rétro planning Novembre 2018 à Janvier 2019.....	4
Création des contrats standards d'adhésion.....	5
Création des contrats société	7
Rattachement salarié / contrat.....	8



Suivi de la notice

30/11/2018	Création de la notice	
22/01/2019	Ajout exemple de contrat APPRENTI	Page 7



En attendant la clôture des paies de décembre et le dépôt DSN, nous vous invitons à poursuivre votre paramétrage selon le planning de déploiement communiqué précédemment.

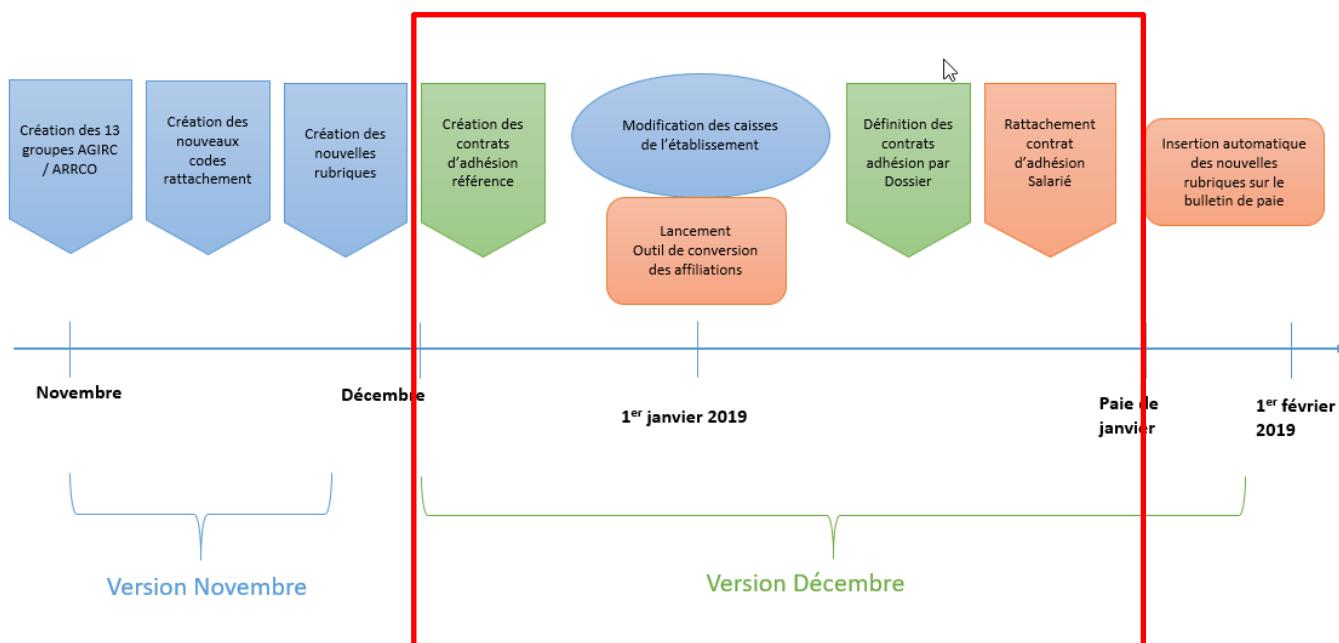
Pour rappel : **Application dans Pégase**

Rétro planning Novembre 2018 à Janvier 2019

L'application dans Pégase de ces nouvelles conditions d'adhésion standards ou spécifiques devra se faire après la paie de décembre 2018.

Dès lors que vous aurez finalisé le paramétrage de vos contrats et caisses, vous ne pourrez plus modifier vos paies de 2018. Toute modification devra faire l'objet d'un rappel de salaire sur la période de janvier.

La paie de janvier, ainsi que toutes demandes de soldes de tout compte, pourront être effectués uniquement après mise en place de votre nouveau paramétrage.



Etape 2 : Version du 20 Décembre (6.34.01)

A partir de la version de décembre, vous pourrez :

- Créer vos contrats standards d'adhésion par défaut.
- Définir vos contrats société
- Rattacher vos contrats aux salariés

Vous pouvez d'ores et déjà effectuer ces paramétrages même si vos paies de décembre ne sont pas encore finalisées.

Seule la modification des caisses devra être réalisée après la clôture des paies de décembre et le dépôt de votre DSN.



Création des contrats standards d'adhésion

Comme habituellement dans Pégase, vous devez définir votre paramétrage dans un premier temps au niveau référence afin de pouvoir en bénéficier par défaut dans l'ensemble de vos dossiers.

Les contrats que vous devez créer en référence correspondent à un plan « type » de rubriques de retraite que vous avez précédemment créées.

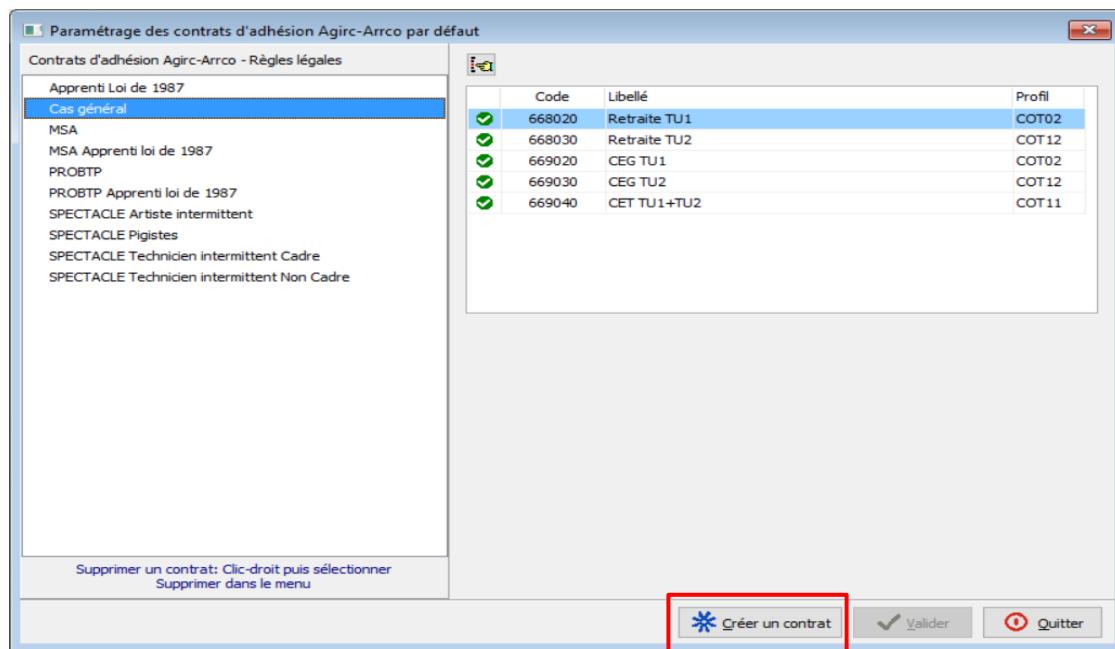
 Pour les cabinets comptables, nous vous invitons à créer des contrats standards selon vos métiers et leur représentativité au sein de votre parc client dans la continuité de la création de vos rubriques en référence.

En pratique, si vous avez 80 % de votre parc avec la convention de la pharmacie, nous vous conseillons de définir ce contrat comme un contrat standard avec des rubriques créées en société de référence. A l'inverse, si vous avez seulement 5 % de votre parc avec cette CCN, vous devrez créer des contrats dérogatoires avec des taux personnalisés dans vos rubriques.

Pour les PME, vous devez uniquement créer le contrat standard commun ou le contrat dérogatoire le cas échéant.

Où dans Pégase ?

Menu Fichier / tables diverses / **Paramétrage des contrats d'adhésion Agirc-Arrco par défaut**



Pour créer un nouveau contrat, vous devez cliquer sur créer un contrat.



Création

Création d'un nouveau contrat d'adhésion

Libellé : !

Terminer Annuler

Indiquer un libellé puis cliquer sur Terminer

Cliquer ensuite sur la petite main en haut à gauche pour sélectionner les rubriques

Sélection des rubriques

Rubriques disponibles :

Code	Libellé	Profil
668010	Retraite Apprenti TU1	COT02
668020	Retraite TU1	COT02
668030	Retraite TU2	COT12
668040	Retraite TU1 Complément temps partiel	COT10
668050	Retraite TU2 Complément temps partiel	COT10
668060	MSA Retraite Apprenti TU1	COT02
668070	MSA Retraite TU1	COT02
668080	MSA Retraite TU2	COT12
668082	MSA Retraite TU1 Complément temps partiel	COT10
668084	MSA Retraite TU2 Complément temps partiel	COT10

Rubriques sélectionnées :

Code	Libellé	Profil
668020	Retraite TU1	COT02
668030	Retraite TU2	COT12
669020	CEG TU1	COT02
669030	CEG TU2	COT12
669040	CET TU1+TU2	COT11

Basculer ensuite vos rubriques de gauche à droite.

Important :

- Seules les rubriques portant le code DSN 105 sont proposées dans cet écran.

Code de cotisation individuelle (81.001)

105-Montant de cotisation Régime Unifié Agirc-Arrco

- Seules les rubriques de cotisations retraite, CEG et CET doivent être renseignées.
Ce paramétrage sera également utilisé pour le calcul de l'allègement renforcé. Par conséquent, il ne faut surtout pas ajouter la rubrique d'APEC, celle-ci devra rester dans le bulletin modèle Cadre.

Exemples de paramétrage de contrats :

Paramétrage des contrats d'adhésion Agirc-Arrco par défaut

Contrats d'adhésion Agirc-Arrco - Règles légales

Apprenti Loi de 1987
Cas général
MSA
MSA Apprenti loi de 1987
PROBTP
PROBTP Apprenti loi de 1987
SPECTACLE Artiste intermittent
SPECTACLE Pigistes

Code	Libellé	Profil
668100	PROBTP Retraite TU1	COT02
668110	PROBTP Retraite TU2	COT12
669130	PROBTP CEG TU1	COT02
669140	PROBTP CEG TU2	COT12
669150	PROBTP CET TU1+TU2	COT11



Paramétrage des contrats d'adhésion Agirc-Arrco par défaut

Contrats d'adhésion Agirc-Arrco - Règles légales

Code	Libellé	Profil
668120	Retraite artiste intermittent TU1	COT45
668130	Retraite artiste intermittent TU2	COT46
669160	CEG artiste intermittent TU1	COT45
669170	CEG artiste intermittent TU2	COT46
669180	CET Artiste intermittent TU1+TU2	COT11

Contrats d'adhésion Agirc-Arrco - Règles légales

Code	Libellé	Profil
668070	MSA Retraite TU1	COT02
668080	MSA Retraite TU2	COT12
669090	MSA CEG TU1	COT02
669100	MSA CEG TU2	COT12
669110	MSA CET TU1+TU2	COT11

Contrats d'adhésion Agirc-Arrco - Règles légales

Code	Libellé	Profil
668005	Retraite TU1 - Apprenti (Exo.)	CIE01
668006	Retraite TU1 - Apprenti (Sans exo.)	CIE02
668010	Retraite TU2 - Apprenti	COT12
669005	CEG TU1 - Apprenti (Exo.)	CIE01
669006	CEG TU1 - Apprenti (Sans exo.)	CIE02
669010	CEG TU2 - Apprenti	COT12
669015	CET TU1+TU2 - Apprenti (Exo.)	CIE01
669016	CET TU1+TU2 - Apprenti (Sans exo.)	CIE02

 Pour plus de précisions, une vidéo est à votre disposition sur [YouTube vidéo 4](#) pour la création des contrats en société de référence.

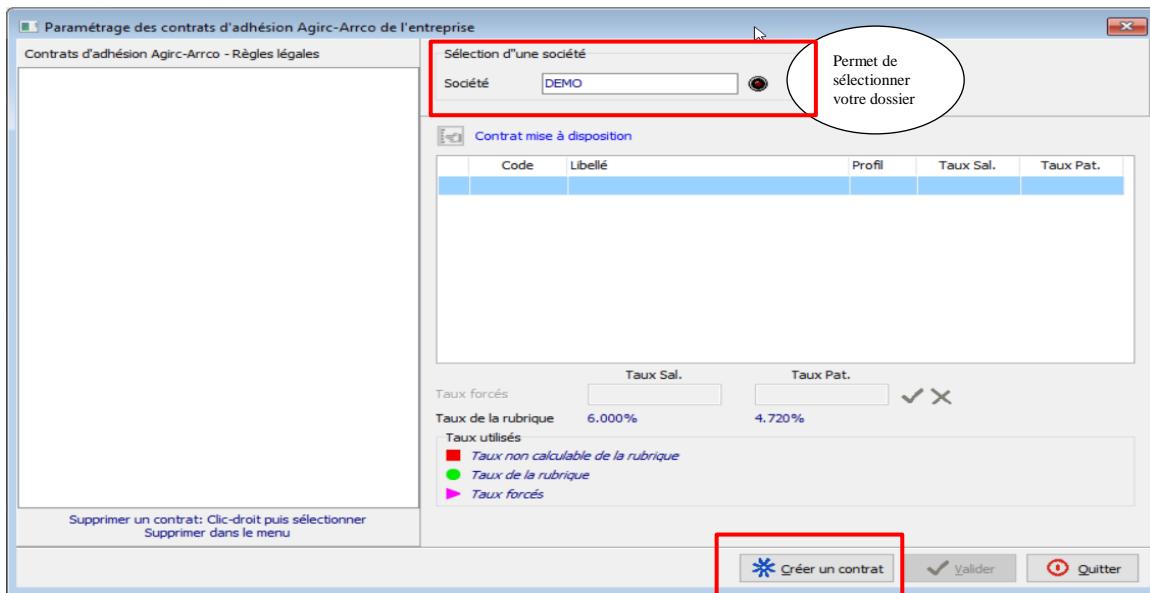
Création des contrats société

Dès lors que vos contrats par défaut ont été définis en référence, vous pourrez les définir dans vos dossiers selon vos contrats.

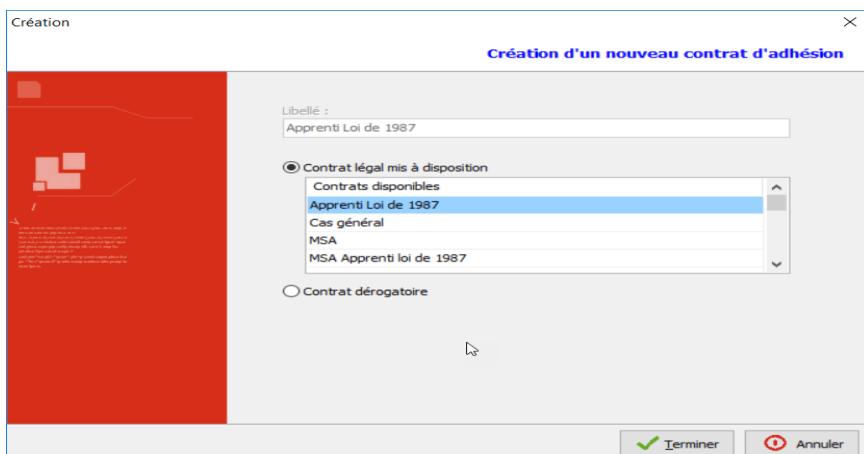
A savoir standard ou dérogatoire.

Où dans Pégase ?

Menu Gestion / **Définition des contrats d'adhésion Agirc-Arrco de l'entreprise**



Cliquer sur le bouton **Créer un contrat** afin de créer un contrat dans votre dossier.



Choisir ensuite le type de contrat pour votre dossier : légal ou dérogatoire

Légal : les rubriques et taux proposés ne pourront pas être modifiées

Dérogatoire : vous pourrez rajouter, supprimer des rubriques et modifier leurs taux

En l'absence de rattachement de contrat dans votre dossier, Pégase appliquera par défaut le **cas général** pour les salariés du dossier en question.

 Pour plus de précisions, une vidéo est à votre disposition sur [YouTube vidéo 5](#) pour la création d'un contrat d'adhésion en société.

Rattachement salarié / contrat

Une fois vos contrats définis en société, vous devez alors rattacher un contrat à vos salariés.



Ce rattachement permettra l'insertion automatique des rubriques lors de la prochaine création de bulletin.

Où dans Pégase ?

Menu Gestion / Contrats d'adhésion Agirc Arrco des salariés

Contrats d'adhésion Agirc-Arcco des salariés - Dossier en cours : DEMO

Etablissement	Matricule	Nom	Prénom	Profil	Catégorie	Contrat d'adhésion
00001	000001	EMPIC	NOE	NON CADRE EMPLOYE	Employé	
00001	000003	CADEAU	JEAN MARC	Salarié cadre	Employé	
00001	000004	AMARANTE	LEA	Agent de maîtrise (Art.36)	Etam	
00001	000005	BAPTISTE	OLIVIER	BTP Ouvrier	Ouvrier	
00001	000006	STANTIN	CYRIL	Stagiaire exonéré 12.5%	Employé	
00001	000007	APPAIRE	Théo	Apprenti entre 10 & 20 salariés	Apprenti	
00001	000008	GARDIEN	A	Gardien Immeuble Catégorie A	Employé	
00001	000009	GARDIEN	B	Gardien Immeuble Catégorie B	Employé	

1 : Afficher uniquement les salariés sans contrat

2 : Contrat d'adhésion

3 : Appliquer le contrat aux salariés sélectionnés

4 : Filtrer

1 : Vous permet de sélectionner tout ou partie des salariés de votre dossier.

2 : Vous permet de sélectionner le contrat à rattacher (la liste correspond au contrat définis précédemment dans votre dossier)

3 : Vous permet d'appliquer le contrat sélectionné au(x) salarié(s)

4 : Vous permet de visualiser le contrat rattaché au salarié



Contrats d'adhésion Agirc-Arrco des salariés - Dossier en cours : DEMO

Etablissement	Matricule	Nom	Prénom	Profil	Catégorie	Contrat d'adhésion
<input checked="" type="checkbox"/> 00001	000001	EMPIC	NOE	NON CADRE EMPLOIE	Employé	Cas général
<input checked="" type="checkbox"/> 00001	000003	CADEAU	JEAN MARC	Salarié cadre	Employé	Cas général
<input checked="" type="checkbox"/> 00001	000004	AMARANTE	LEA	Agent de maîtrise (Art.36)	Etam	Cas général
<input checked="" type="checkbox"/> 00001	000005	BAPTISTE	OLIVIER	BTP Ouvrier	Ouvrier	Cas général
<input checked="" type="checkbox"/> 00001	000006	STANTIN	CYRIL	Stagiaire exonéré 12.5%	Employé	Cas général
<input checked="" type="checkbox"/> 00001	000007	APPAIRE	Théo	Apprenti entre 10 & 20 salariés	Apprenti	Cas général
<input checked="" type="checkbox"/> 00001	000008	GARDIEN	A	Gardien Immeuble Catégorie A	Employé	Cas général
<input checked="" type="checkbox"/> 00001	000009	GARDIEN	B	Gardien Immeuble Catégorie B	Employé	Cas général

Afficher uniquement les salariés sans contrat

Contrat d'adhésion : Cas général

Modification

 Pour plus de précisions, une vidéo est à votre disposition sur [YouTube vidéo 6](#) pour le rattachement du contrat à vos salariés.